

# REGIONS FOR RECYCLING :

## LES VILLES ET RÉGIONS EUROPÉENNES S'ENGAGENT POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



R4R (« les régions pour le recyclage ») est un projet de coopération interrégionale qui a rassemblé 13 territoires situés en Europe pendant 3 années dans le but d'améliorer les performances de recyclage de leurs déchets municipaux. Le projet, piloté par l'ORDIF, a débuté en avril 2012 et s'est achevé fin 2014. Son originalité vient du fait que pour identifier des pistes d'amélioration, les partenaires ont tout d'abord cherché à comparer leurs données.

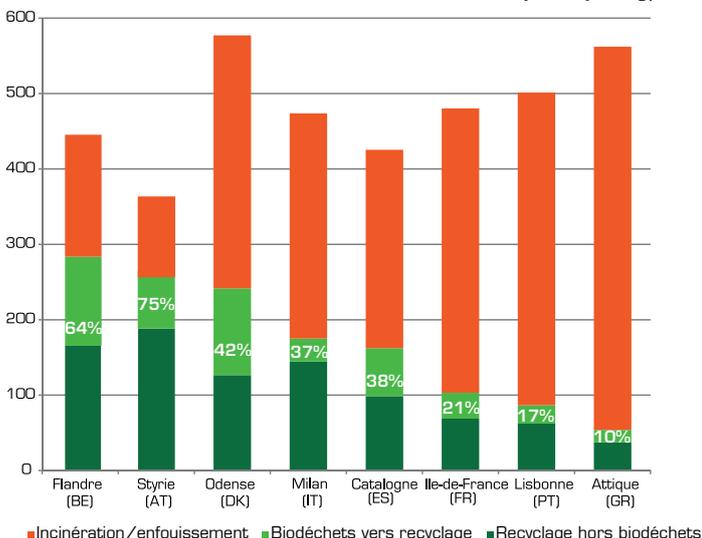
### Mesurer les taux de recyclage

Si les territoires en Europe sont soumis au même cadre réglementaire et utilisent le même vocabulaire pour suivre leurs stratégies « déchets », un certain nombre de biais limite les possibilités de comparaisons. En premier lieu, les **déchets municipaux** incluent une **part variable** de déchets non ménagers, et une partie de ces déchets sont gérés en dehors du service public, ce qui peut avoir un impact sur les quantités prises en compte dans les statistiques. En outre, les déchets subissent différents **tris** de leur production jusqu'à leur utilisation en tant que matières recyclées. Ces tris occasionnent des pertes, appelés **refus de tri**, qui sont parfois comptabilisés à tort dans les quantités recyclées.

### Un indicateur stratégique : « Destination Recyclage » ou DREC

Pour limiter les **biais de comparaison**, les partenaires du projet ont établi une **méthode commune** qui définit un champ précis pour les **déchets municipaux**. Le principal apport de cette nouvelle méthode est l'adoption d'un nouvel indicateur, le « **DREC** » (Destination RECYclage), qui inclut l'ensemble des flux homogènes envoyés vers des filières de recyclage par les territoires, quels que soient les modes de tri employés. Le DREC permet notamment de lever les incertitudes liées au terme « recyclage » dont la définition précise varie d'un acteur à l'autre.

Destination de traitement des déchets municipaux (en kg/hab)



L'utilisation de cette nouvelle méthode a permis aux partenaires ainsi qu'à d'autres territoires européens de mettre en regard leurs performances de tri. Deux régions participant aux projets ont ainsi présenté des résultats très supérieurs aux autres: la **Région flamande (Belgique)** qui envoie près de **65%** de ses déchets municipaux vers des filières de recyclage, et la **province de Styrie (Autriche)** qui affiche un taux de DREC de **75%**.



### Partenaires :

Le projet est orchestré par l'ORDIF, qui en sa qualité de chef de file a la responsabilité de la coordination du projet et de son suivi administratif. Pour mener à bien ce projet, l'ORDIF est appuyé par deux chefs de composant :

- **ACR+**, l'association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (Belgique), en charge de la communication externe du projet
- **OVAM**, agence des déchets de la Région flamande (Belgique) qui animera le groupe de travail technique

Les autres partenaires :

- **Odense Renovation** : entreprise gérant les déchets de la ville d'Odense (Danemark)
- **Municipalité de Lisbonne** (Portugal)
- **EFXINI Poli** : réseau de collectivités locales grecques pour le développement social, culturel, touristique, environnemental et agricole (Grèce).
- **Comté de Limerick** (Irlande)
- **Province de Styrie** (Autriche)
- **Municipalité de Tallinn** (Estonie)
- **Agence de gestion des déchets de Catalogne** (Espagne)
- **Municipalité de Sofia** (Bulgarie)
- **Municipalité de Zagreb** (Croatie)
- **Région d'Ilfov** (Roumanie)

## Plus de 60 % de recyclage: quelle stratégie ?

Les territoires les plus performants mettent en avant un ensemble cohérent d'instruments techniques, réglementaires, financiers et de communication :

- L'instauration d'une **taxe** rendant l'enfouissement et l'incinération moins intéressants que le recyclage et qui permet de financer la création d'infrastructures de collecte et de tri.
- Des **consignes de tri homogènes** et une **communication** continue et adaptée: *en Styrie (Autriche), un réseau régional de consultants déchets permet de délivrer un message clair, homogène et au contact de la population pour s'assurer d'une bonne compréhension du tri auprès de habitants.*
- Une gestion séparée des **biodéchets**: *la ville de Milan (Italie) a fait progresser son taux de recyclage de 34 à 50 % en l'espace de 3 ans grâce à la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets.*
- Un tri avancé des **encombrants** et un réseau dense de **déchèteries**: *dans les déchèteries d'Odense (Danemark) il est possible de trier près de 40 fractions différentes, permettant ainsi de rendre viables des débouchés locaux pour certains flux.*

## Stratégie déchets et planification territoriale

Le projet a permis de faire progresser les stratégies déchets de ses différents partenaires. Notamment, les différents échanges ont permis aux villes de **Lisbonne** et de **Tallinn** ainsi qu'à la **Région Sud d'Irlande** de définir des objectifs ambitieux et réalistes pour leurs nouvelles stratégies déchets, fondés sur l'expérience des autres partenaires. Les trois régions en charge de la **planification** des déchets en Irlande vont également recourir au «DREC» pour suivre les avancées de leur plan.



Southern Draft Regional Waste Management Plan 2015 - 2021



do one more thing



## Un outil en ligne à la disposition des territoires

Si le projet R4R est maintenant officiellement terminé depuis décembre 2014, ses résultats sont mis à disposition de tout territoire qui le souhaite. En particulier, les partenaires ont mis en place un outil en ligne (<https://services.ovam.be/r4r/pages/login.xhtml>), accessible gratuitement, et qui permet à toute ville ou région de renseigner ses propres données afin de les comparer avec d'autres. L'outil permet également de comparer les stratégies déchets et d'identifier des pistes d'amélioration.



## Application du DREC en Ile-de-France

Le **Conseil Général de l'Essonne** est lauréat de l'appel à projets «**territoires zéro gaspillage zéro déchet**». L'ORDIF s'est associé au Conseil général pour participer aux deux premiers objectifs obligatoires de l'appel à projet dont celui intitulé «Objectifs quantifiés vérifiables». Dans ce cadre, l'ORDIF accompagnera le Conseil général et ses partenaires pour l'utilisation du DREC sur leur territoire.

# Plus d'informations sur R4R et l'indicateur DREC :

[www.regions4recycling.eu](http://www.regions4recycling.eu)  
[communication@ordif.com](mailto:communication@ordif.com)

